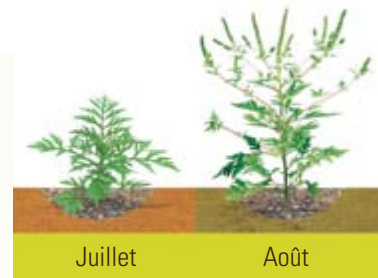


HERBE À POUX



Couper l'herbe à poux, c'est gagnant pour la santé de vos citoyens !

POURQUOI INTERVENIR ?

Pour offrir à vos citoyens un environnement sain.

En réduisant le pollen de l'herbe à poux dans l'air de votre municipalité, vous contribuez immédiatement à l'amélioration de la qualité de vie de vos citoyens.

Le pollen de l'herbe à poux constitue la principale cause de la rhinite allergique (rhume des foins), qui touche un Québécois sur sept. Ainsi, par la coupe de l'herbe à poux, il est possible de diminuer l'intensité des symptômes d'allergie de 50 % chez un citoyen sur deux.

COMMENT ?

C'est simple.

Coupez l'herbe à poux avec vos équipements habituels d'entretien des terrains : tondeuse, faucheuse, balai mécanique de rue. La tonte est toutefois reconnue comme la méthode la plus efficace.

QUAND ?

Deux fois par an, tous les ans.

Retenez deux dates de coupe :
15 juillet et 15 août
(+/- 7 jours).

L'herbe à poux est une plante annuelle. La couper une seule année réduira le pollen dans l'air... une année seulement !

Intégrez la coupe de l'herbe à poux dans les pratiques annuelles d'entretien des terrains.

C'est plus payant.

OÙ ?

Là où ça compte.

Sur les terrains infestés situés près des citoyens, car la majeure partie du pollen voyage sur moins de 800 m.

ROUTES ASPHALTÉES :

Coupez les premiers mètres en bordure de l'accotement.

EMPRISES DES RUES :

Coupez les portions de terrain qui longent les rues et les trottoirs.

TERRAINS VAGUES :

Coupez minimalement le pourtour. Au centre, si possible, laissez les autres plantes pousser afin d'empêcher l'herbe à poux de s'implanter.

TERRAINS INDUSTRIELS :

Coupez les bords de rue et les parties de terrain non végétalisées où il y a de la circulation lourde.

DÉPÔTS À NEIGE :

Coupez ces zones si elles sont infestées.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Généralement, rien de plus.

La coupe de l'herbe à poux s'effectue avec vos équipements habituels d'entretien des terrains.

L'intervention collective, c'est payant !

Plusieurs municipalités du Québec appliquent déjà avec succès la coupe de l'herbe à poux pour réduire le pollen dans l'air.

Les bénéfices de la coupe de l'herbe à poux sont encore plus visibles quand vous vous associez avec vos partenaires locaux comme les gestionnaires des grands terrains publics et privés.

Peut-être le faites-vous déjà !



Pour plus d'information sur :

DES QUESTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE :

Les directions de santé publique peuvent vous répondre. N'hésitez pas à communiquer avec elles !

LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE :

Certains centres de santé et de services sociaux (CSSS) luttent déjà contre l'herbe à poux et pourraient être des partenaires. Renseignez-vous !

LA GESTION ÉCORESPONSABLE DES TERRAINS :

Le guide des bonnes pratiques peut vous aider dans la gestion écoresponsable de vos terrains dans un souci de développement durable. **Consultez-le !**

LE SOUTIEN TECHNIQUE :

Un **espace collaboratif** sur l'herbe à poux est maintenant en ligne ! Inscrivez-vous à cet espace pour obtenir de la documentation technique et échanger avec les ressources du Québec qui travaillent sur l'herbe à poux.

Pour vous inscrire à l'espace collaboratif, composez le 450 928-6777, poste 4058.

Pour plus d'information sur l'herbe à poux, rendez-vous sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux :

www.herbeapoux.gouv.qc.ca

